



Présentation de l'appel à projets

A l'occasion du salon SantExpo, le Fonds FHF et MGEN, première mutuelle des agents du service public, lancent un appel à projets dans le cadre des trophées de l'impact RH 2026.

Les ressources humaines étant au cœur du fonctionnement des établissements de santé, les innovations dans ce domaine peuvent grandement améliorer la qualité des soins et le bien-être des professionnels de santé. Ainsi, ces trophées récompenseront trois innovations RH issues d'établissements publics de santé.

Cet appel à projets s'adresse à tous les établissements publics de santé (sanitaires, sociaux et médico-sociaux), qui ont développé des **pratiques innovantes dans le domaine des ressources humaines**, telles que :

- La gestion des compétences ;
- La formation professionnelle ;
- L'accompagnement des carrières ;
- La prévention des risques d'un point de vue général ;
- L'aménagement des horaires et des espaces de travail ;
- Le bien-être au travail ;
- L'amélioration des conditions de travail.

Le Fonds FHF et MGEN ont le souhait de découvrir et faire connaitre des projets novateurs mis en place par des établissements publics de santé, ainsi que de récompenser les initiatives les plus prometteuses.

Ces trophées visent à valoriser les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines dans les établissements de santé, à encourager l'innovation et à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels de santé.

La qualité de vie au travail et la qualité des conditions de travail sont des enjeux majeurs dans les établissements publics de santé. En effet, les professionnels de santé travaillent dans des environnements qui peuvent être stressants et exigeants, où les conditions de travail impactent leur santé physique et mentale.

La qualité de vie et le bien-être au travail sont également des facteurs clés pour attirer et retenir les talents dans les établissements publics de santé, et pour favoriser la motivation et l'engagement des professionnels de santé.

Les initiatives qui visent à les améliorer jouent également un rôle essentiel sur la qualité des soins offerts.

Via ces trophées de l'impact RH, en partenariat avec le Fonds FHF, MGEN réaffirme son engagement en faveur de la santé au travail en continuant à accompagner et soutenir les employeurs dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la qualité de vie au travail, afin de préserver le capital santé de leurs agents.

Conditions de participation à l'appel à candidature

Tous les établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent candidater aux Trophées de l'impact RH. Seules les quatre candidatures des lauréats de l'année précédente ne seront pas acceptées. Sachant que les lauréats de l'édition 2025 étaient :

- 1^{er} prix : GHT Léman Mont-Blanc ;
- 2^e prix : Hôpital Simone Veil - GHEM ;
- 3^e prix : Centre Hospitalier de Sées ;
- Prix coup de cœur : CHU d'Angers.

Chaque établissement ne peut présenter qu'un seul projet. Si plusieurs projets d'un même établissement sont présentés, seul le premier projet présenté sera retenu (la date de dépôt de la candidature faisant foi). Si tel est le cas, le porteur de projet sera notifié de ce retrait.

Modalités de participation à l'appel à candidature

Les candidatures doivent être soumises via le formulaire dédié. Ils doivent impérativement être soumis avant le **2 mars 2026, 23h59** (GMT+1).

Calendrier de l'appel à candidature

L'appel à candidature se déroulera selon le calendrier présenté ci-dessous :

Lancement appel à candidature :	17 décembre 2025
Date limite de dépôt des dossiers :	2 mars 2026 à 23h59
Sélection des solutions, sur dossier :	Du 3 mars au 16 mars 2026
Notification des candidats auditionnés :	17 mars 2026
Audition des entreprises retenues :	26 mars 2026, de 14h30 à 17h30
Annonce des lauréats :	mardi 19 mai 2025, pendant SantExpo

La remise des trophées se fera le mardi 19 mai 2026, à l'occasion du salon SantExpo. Elle sera suivie d'un moment convivial et d'une table ronde avec les lauréats venant expliquer leurs initiatives.

Critères d'évaluation et barème utilisé

Le jury sera composé d'experts du domaine de la santé et du médico-social, qui évalueront les dossiers de candidature sur un barème de 100 points, selon les critères suivants :

Pertinence et intérêt du projet	20 points
Le projet adresse un besoin clairement identifié en matière de ressources humaines dans le secteur hospitalier.	
<i>Le besoin est clairement identifié et urgent, et le projet propose une solution pertinente qui améliore l'attractivité et la rétention du personnel hospitalier.</i>	12 - 20 points
<i>Le projet répond à un besoin identifié, mais son urgence ou sa pertinence est limitée.</i>	1 - 11 point
<i>Le besoin n'est pas clair ou le projet ne répond pas au problème.</i>	0 point
Caractère innovant du projet	20 points
Le projet propose une approche novatrice pour résoudre les problèmes RH dans le secteur hospitalier.	
<i>La solution est très innovante et présente une approche unique ou une amélioration significative par rapport aux pratiques actuelles.</i>	12 - 20 points

<i>La solution est innovante, mais n'apporte qu'une légère amélioration par rapport à l'existant.</i>	1 - 11 point
<i>La solution n'est pas innovante.</i>	0 point
Impact du projet sur le personnel hospitalier Le projet a un impact direct sur les processus RH et la qualité de travail des soignants.	20 points
<i>Le projet améliore significativement les processus RH, la qualité de travail des hospitaliers et la gestion du personnel.</i>	12 - 20 points
<i>L'impact est limité ou difficilement mesurable.</i>	1 - 11 point
<i>Le projet n'a pas d'impact notable sur le personnel hospitalier.</i>	0 point
Mesure de succès et pérennité du projet Les résultats du projet sont suivis et évalués avec des indicateurs clairs.	15 points
<i>Des indicateurs de performance quantifiables et spécifiques sont en place, et le projet dispose d'une stratégie pour garantir sa pérennité.</i>	9 - 15 points
<i>Les méthodes d'évaluation ou de suivi ne sont pas complètement définies.</i>	1 - 8 point
<i>Le projet ne présente aucun plan de suivi ni garantie de pérennité.</i>	0 point
Barrières à la mise en place du projet Le coût, les ressources nécessaires et les obstacles potentiels sont pris en compte et gérés.	15 points
<i>Le coût est adapté aux résultats attendus, et les obstacles à la mise en place ont été résolus avec succès.</i>	9 - 15 points
<i>Des contraintes importantes subsistent concernant le coût ou les obstacles.</i>	1 - 8 point
<i>Le projet présente des barrières insurmontables.</i>	0 point
Équipe et partenaires du projet Les compétences et la collaboration des parties prenantes sont évaluées.	10 points
<i>L'équipe est compétente et le projet favorise une collaboration efficace entre les différentes parties prenantes (RH, médecins, infirmiers, etc.).</i>	6 - 10 points
<i>La collaboration ou les compétences sont partiellement présentes.</i>	1 - 5 point
<i>Le projet manque d'une équipe compétente ou d'une bonne coordination.</i>	0 point
BONUS +5 points Des points supplémentaires seront attribués si le projet présente des caractéristiques exceptionnelles :	+5 points
<i>Amélioration de la qualité des soins.</i>	+3 points
<i>Impact environnemental positif.</i>	+2 points

Processus de sélection

Les candidatures reçues seront transmises aux différents membres du panel des jurés pour qu'ils évaluent les candidatures sur dossiers selon les critères d'évaluations présentés ci-dessus. Les huit dossiers ayant reçus la moyenne la plus élevée seront invités à une séance d'audition qui sera organisée en visioconférence.

Déroulé des auditions

Les auditions se dérouleront en visioconférence le **jeudi 26 mars 2026, de 14h30 à 17h30**. Au cours de ces auditions, les candidats auront 5 minutes de présentation, suivies de 5 minutes de questions / réponses avec les membres du jury.

Le jury

- Gaëlle COCHET-GRASSET, Responsable de la politique et de l'innovation sociale, Centre hospitalier Alpes Léman (CHAL)
- Valérie CHAPELLE, Directrice des ressources humaines médicales et non médicales, Hôpital Simone Veil (GHM)
- Laurence LAIGNEL, Coordinatrice générale des soins, CHU d'Angers
- Quentin POITOU, Directeur du Fonds FHF pour la Recherche et l'Innovation
- Rodolphe SOULIE, Responsable pôle RHH de la FHF (ou son adjointe)
- Audrey GUEDJ, Responsable du Pôle Influence, Relations Presse, Evénementiel MGEN
- Sofia CHAMPENOIS, Responsable Département QVCT MGEN
- Valérie GATIGNOL, Administratrice MGEN
- Julie HERVE, Chargée de communication MGEN

Prix et récompenses pour les lauréats

3 lauréats se verront remettre un prix récompensant leurs projets :

- **1^{er} prix**
Une dotation financière de 8 000 €
+ Un diagnostic santé, qualité de vie et bien-être au travail réalisé par MGEN
- **2^{ème} prix**
Une dotation financière de 3 000 €
+ Un diagnostic santé, qualité de vie et bien-être au travail réalisé par MGEN
- **3^{ème} prix**
Une dotation financière de 2 000 €
+ Un diagnostic santé, qualité de vie et bien-être au travail réalisé par MGEN

Le diagnostic santé, qualité de vie et bien-être au travail réalisé par MGEN permet aux équipes RH de réaliser un état des lieux de leurs approches santé, qualité de vie et bien-être au travail, en fonction de leur état d'avancement pour identifier les forces, les faiblesses, les points d'amélioration et s'inscrire dans un plan d'actions à fort impact.

Ce diagnostic comprend :

- Une enquête complète santé qualité de vie et bien-être au travail
 - o Un rendez-vous pendant lequel les experts MGEN de prévention santé au travail font, avec les équipes RH, un état des lieux santé, qualité de vie et bien-être
 - o La collecte de documents permettant de cartographier les actions menées, leurs impacts
- Un document de synthèse avec la cartographie
- Un document de préconisation de plan d'actions pour une prévention à fort impact
- Un rendez-vous de présentation de la cartographie et des préconisations

Comment candidater ?

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire de candidature accessible via : [Formulaire de candidature – Remplir le formulaire](#)

Tout élément complémentaire à la candidature (Photos, vidéos, témoignages, etc.) peut être adressé à l'adresse suivante : g.poitou@fhf.fr

Pour être acceptées, les candidatures doivent impérativement être soumises avant le **2 mars 2026 à 23h59**. Toute candidature soumise après cette date ne sera pas prise en compte.

